

# Demande préalable de renseignements

*Afin d'analyser au mieux votre logement, et préparer la visite de l'Audit énergétique incitatif, veuillez remplir cette feuille et ne pas hésiter à ajouter des informations complémentaires qui vous semblent pertinentes.*

*Nous vous remercions de nous la retourner complétée avec les documents à fournir au moins 48h avant le jour de l'audit.*

## I - INFORMATIONS GENERALES

Nom :

Prénom :

Mail :

Numéro de téléphone :

Revenu fiscal de référence :

## II - VOTRE LOGEMENT

Adresse du logement :

Type de logement :

Maison individuelle

Appartement

Surface m<sup>2</sup> :

Nombre d'occupants :

Année de construction :

Année de travaux de rénovation :

## III - VOTRE DEMANDE

Comment évaluez-vous votre logement aujourd'hui ? (confortable, adapté, économe, sécurisé...)

-----  
-----  
-----

Qu'est-ce qui motive votre projet de rénovation ?

Valoriser	Economiser	Améliorer le confort
– Projet de revente ? De mise en location ? A quelle échéance ? ----- ----- -----	– Vos consommations énergétiques sont trop onéreuses ? ----- ----- -----	– Des difficultés pour chauffer ? ----- ----- -----
– Besoin de réparer des parties dégradées ? ----- ----- -----	----- ----- -----	– Des problèmes d'humidité ou d'aération ? ----- ----- -----
– Besoin d'embellir l'extérieur ou l'intérieur ? ----- ----- -----	----- ----- -----	– Des problèmes acoustiques ? ----- ----- -----
– D'autres besoins ? ----- ----- -----	----- ----- -----	– D'autres désordres ? ----- ----- -----

#### IV - DEFINIR LE TYPE DE RENOVATION

Quels travaux envisagez-vous ? Travaux globaux ou travaux à la carte ?

-----  
 -----

Des travaux ont-ils déjà été réalisés ?

-----  
 -----

Montant alloué aux travaux - estimatifs

0 à 20 000€

20 000€ à 40 000€

40 000€ à 60 000€

plus de 60 000€

#### V - DOCUMENTS A FOURNIR :

- Déclaration d'impôt de l'année en cours de la personne/couple propriétaire du bien ;
- Plans, coupes, façades du bâtiment / Permis de construire ;
- Factures énergétiques des trois dernières années (gaz, fioul, électricité, nombre de stères de bois consommées par an), en watt et en euros ;
- Factures des travaux déjà réalisés.

## VI - ANNEXE : POURQUOI FAIRE UN AUDIT ENERGETIQUE ?

Les travaux d'amélioration énergétique se font couramment sans avoir réalisé au préalable de véritable audit. On isole quelques parois, on change des fenêtres ou on remplace la chaudière sans avoir une idée précise des gains à attendre de ces travaux, des niveaux d'isolation à atteindre, des puissances de chauffage à installer ni des conséquences des travaux sur le logement. Un audit énergétique est pourtant l'étape indispensable pour réaliser une rénovation économique, cohérente et satisfaisante.

### Définition de l'audit

L'audit énergétique évalue la quantité d'énergie nécessaire pour :

- Maintenir une température de confort tout au long de l'année (chauffage et refroidissement)
- Produire l'eau chaude sanitaire
- Éclairer et ventiler

On peut le compléter par l'évaluation de l'énergie consommée par les appareils électroménagers (froid, cuisson, multimédia, etc.) Il permet de :

- Connaître la répartition des **déperditions thermiques** entre les murs, planchers, toitures mais aussi les pertes dues à la ventilation, aux **ponts thermiques**, etc.
- Évaluer les gains apportés par les différentes solutions d'amélioration
- Ajuster au mieux le budget et l'efficacité des travaux.

Il ne faut pas confondre cet audit avec le diagnostic de performance énergétique (DPE) qui est un outil d'information et de sensibilisation réalisé dans le cadre d'une vente ou d'une mise en location d'un bien immobilier. Ce dernier n'est qu'un état des lieux succinct de l'existant réalisé par un diagnostiqueur immobilier et se base sur des méthodes de calcul simplifiées. L'audit énergétique est réalisé par un bureau d'études thermiques ou un architecte.

### Objectifs : les préconisations de travaux

L'objectif d'un audit énergétique est de proposer des bouquets de travaux pour atteindre à minima 30 % d'économie d'énergie dans le scénario 1 et le niveau **BBC-rénovation** dans le scénario 2. En cas d'impossibilité pratique d'intervenir sur tel ou tel poste (un plancher bas sur terre-plein, des combles aménagés récemment que l'on ne veut pas modifier, un système de chauffage encore correct, etc.), l'audit énergétique détermine les efforts supplémentaires à porter sur les autres postes traités. Il propose ainsi une hiérarchisation détaillée des scénarios possibles. Enfin, il apporte une estimation financière des travaux et présente une simulation des économies attendues sur les futures factures. Le rapport final de l'audit, peut vous aider à rédiger le cahier des charges des travaux à entreprendre (caractéristiques et performances thermiques des matériaux et des équipements) et ainsi vous guider pour faire établir des devis auprès des entreprises.